



CERCLE EUROPÉEN PIERRE WERNER

Colloque du samedi 10 novembre 2018 à 9 h 15

Château du Bois d'Arlon

Route de Virton 354

6700 Arlon

Informations pratiques

Le nombre d'emplacements du parking au Château du Bois d'Arlon étant limité, ils seront attribués à chaque participant **en fonction de la date d'inscription**. Autrement il sera possible de stationner son véhicule sur le parking d'Idelux, ou le long de sa route d'accès, à l'adresse suivante :

Drève de l'Arc-en-Ciel 98
6700 Arlon

Merci de prendre vos dispositions pour votre heure d'arrivée, compte tenu de la durée du transfert de 6 minutes environ. Une navette gratuite de taxi assurera la liaison entre ce parking et le château : de 8 h 30 à 10 h, puis de 12 h 15 à 14 h 15.

P Parkings



Au verso : résumé des exposés

Colloque d'Arlon du 10 novembre 2018 – Résumé des exposés

M. Vincent MAGNUS, Bourgmestre de la Ville d'Arlon
Arlon : ville de centralité, de convergences et de frontière

« Depuis sa plus haute antiquité, la ville d'Arlon a souvent été simultanément un siège du pouvoir, le centre géographique ou démographique d'un découpage territorial politique ou administratif, un lieu de passage pour les artisans, les commerçants, les militaires ou les voyageurs de différentes natures, et une zone de frontière entre les mondes latin et germanique. La réalité actuelle de la ville est toujours le reflet de cette histoire : aux portes du Luxembourg, de la France et de l'Allemagne, au cœur de la Grande Région, traversée par de grandes voies de communication, la ville d'Arlon présente toujours l'image dichotomique d'une ville de frontière et de convergences. »

M. Claude ROLIN, Député européen, Membre du groupe PPE
L'Europe sociale, mythe ou réalité ?

« L'Union européenne traverse ce que le président de la Commission appelle une « polycrise ». En début de mandat, Jean-Claude Juncker a affirmé qu'il était indispensable de pouvoir attribuer un « Triple A social » à l'UE. Il plaide pour une Europe qui protège, une Europe du dialogue social. Le thème de l'Europe sociale traverse l'histoire de la construction européenne. Euro-manifestation après Euro-manifestation, les organisations représentatives des salariés réclament son avènement. Malheureusement, cette perspective, tel un arc-en-ciel, se dissipe si tôt que l'on pense s'en approcher. Dans son exposé, Claude ROLIN abordera cette idée d'Europe sociale et reviendra sur son cheminement. L'occasion de la questionner et d'en décrire les évolutions et perspectives, avec comme point d'interrogation: l'Europe sociale, mythe ou réalité ? »

M. Gilles ROTH, Député-Maire de Mamer
**Imposition des frontaliers en Luxembourg : discrimination à rebours
ou levier d'attraction de main-d'œuvre étrangère qualifiée**

« Imposition des frontaliers au Grand-Duché de Luxembourg : état de la situation actuelle, impact de la jurisprudence communautaire, perspectives et éventuelles adaptations nécessaires à l'avenir ? »

M. Jean-Paul DONDELINGER, Premier Echevin d'Aubange
La réalité sociale d'une zone frontalière

« La Commune d'Aubange, victime il y a quarante ans de la crise sidérurgique et de la fermeture de l'usine d'Athus, a – au 1er janvier 2018 – une population de 16.927 habitants, dont 15% d'origine portugaise, 3% de luxembourgeois et 66,4% de travailleurs frontaliers. Ce qui a une incidence sur le coût du logement. Aujourd'hui encore, au-delà des politiques européennes et nationales, la Commune doit faire face aux difficultés que rencontre une partie de sa population. »

M. François BILTGEN, Juge à la Cour européenne de justice
Grande Région : marché du travail sans frontières ?

« D'un point de vue économique le marché du travail existe bel et bien. Tout a commencé avec les Traités de Rome et la libre circulation des travailleurs y inscrite. Mais, même si depuis « Schengen », les frontières physiques ont disparu, peut-on vraiment dire qu'il n'y a plus de frontières ? Car les Etats-membres gardent leur souveraineté en matière du droit fiscal, de la sécurité sociale et du droit du travail et social. L'Union européenne peut tout au plus harmoniser et coordonner dans ces domaines, même si la jurisprudence de la Cour de justice a régulièrement apporté des avancées. »